



Accompagnement : Réaliser un étiquetage valorisant et conforme à la réglementation

OBJECTIFS

- Connaître les obligations générales et la réglementation en matière d'étiquetage et d'information du consommateur (mentions obligatoires et mentions marketing).
- Savoir concrètement appliquer la réglementation pour obtenir des étiquetages conformes aux exigences légales.
- Connaître les exigences du règlement relatif à l'origine de l'ingrédient primaire et savoir l'appliquer.

CONTEXTE

- La maîtrise des règles d'étiquetage est indispensable pour les industriels de l'agroalimentaire afin qu'ils soient en mesure de mettre sur le marché des produits conformes à la réglementation. C'est un sujet complexe, qui demande souvent de l'interprétation.
- Cette période de crise sanitaire a encouragé le consommateur à repenser son alimentation, en privilégiant le local, le naturel et la préservation de sa santé. Ainsi, communiquer sur les bénéfices des produits est un atout.
- Le Règlement 2018/775 a rendu obligatoire au 1er avril 2020 l'indication de l'origine du ou des ingrédients primaires d'un produit lorsque l'origine du produit est mentionnée et qu'elle n'est pas celle de se(s) ingrédient(s) primaire(s).

ACCOMPAGNEMENT

Les sujets abordés porteront sur :

- Les mentions obligatoires (dénomination, liste des ingrédients, valeurs nutritionnelles, ...)
- Les mentions marketing et valorisantes (naturalité, authenticité, environnement et développement durable, allégations nutritionnelles et de santé, clean label, traditionnel, etc.)
- Le sujet d'actualité : l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire.

En fonction de votre besoin, nous pouvons proposer plusieurs types d'accompagnement :

- Vous souhaitez du conseil et une aide à la mise en application à distance :

Sur la base de chacune des étiquettes que vous nous transmettez :

- o Analyse critique de l'étiquetage sur la base des règlements officiels, guides d'interprétation, doctrines administratives, usages, jurisprudences, discussions en cours ou encore d'échanges avec des partenaires experts (avocats/juristes, expert allergène...)
- o Rédaction d'une note d'interprétation incluant :
 1. Notre méthodologie de réflexion
 2. Les références liées (justifications de nos recommandations)
 3. Nos recommandations/propositions de modifications des étiquetages

- Vous souhaitez être formés et devenir autonome :
 - o Formation en intra-entreprise sur la méthodologie à mettre en œuvre
 - o Cas pratiques sur la base de vos étiquettes

TÉMOIGNAGE

Claude GUSTINELLI, Directeur Technique - Cafés Malongo (PME)

« Dans le cadre du développement d'un nouveau produit, nous avons sollicité le Critt pour nous conseiller sur les exigences réglementaires de l'étiquetage. Le Critt nous a remis un rapport complet contenant le détail des points réglementaires et leurs recommandations de mise en application sur nos projets d'étiquetage. Nous avons été très satisfaits des informations et des préconisations obtenues au travers de la demande d'intervention du CRITT. La pertinence du rapport établi a permis de nous guider dans la finalisation de notre emballage, en particulier concernant les détails de l'étiquetage. »



Sylvie PERRET : sylvie.perret@critt-iaa-paca.com

Catherine LEVESQUE : catherine.levesque@critt-iaa-paca.com

Caroline ROUYEYROL : caroline.rouveyrol@critt-iaa-paca.com

Audrey LESTURGEON : audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com